

**Commission du Conseil communal  
Préavis municipal N° 10/2012**

Au Conseil communal  
1304 Cossonay

Cossonay, le 16 octobre 2012

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 10/2012 relatif à la pose de containers modulables sur le parking du collège des Chavannes pour accueillir les locaux nécessaires aux activités du CLAC**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Pour pouvoir vous informer, la commission s'est réunie une première fois le lundi 1<sup>er</sup> octobre au Bâtiment administratif communal, en présence de Mme Nicole Baudet, municipale en charge du dossier. Nous la remercions tant pour sa disponibilité que pour les explications et les documents fournis.

La commission s'est réunie à deux autres reprises:

- Tout d'abord le mercredi 3 octobre, pour une visite du Centre de Loisirs et d'Animation de Cossonay, communément appelé le CLAC. La commission y a mené un entretien avec deux animateurs du CLAC puis avec quelques jeunes fréquentant le Centre. La commission s'est aussi rendue ce jour-là à divers endroits de la commune susceptibles d'accueillir le futur Centre, dont en particulier sur le parking du collège des Chavannes.
- Puis le lundi 8 octobre, la commission a poursuivi ses réflexions et finalisé le présent rapport.

Le préavis municipal No 10/2012 du 10 septembre rappelle clairement que les locaux actuels du CLAC disparaîtront avec la démolition programmée du vétuste bâtiment de la salle de gymnastique du Passoir. Le CLAC y occupe au 1<sup>er</sup> étage l'ancien appartement de conciergerie, de env 85 m2, ceci depuis le début de ses activités en janvier 2011. La démolition du bâtiment est envisagée pour le premier semestre 2013.

La municipalité, forte des expériences positives liées aux activités du CLAC durant ses deux premières années d'existence, a décidé de la pérennité du CLAC.

Votre commission s'est tout d'abord permis de se poser la question de l'opportunité de la poursuite des activités du CLAC.

En effet, le déplacement géographique des activités, ainsi que leurs déploiements dans des locaux de type Portakabin tel que proposés, représentent un risque de désintérêt pour le public cible composé de jeunes de 12 à 20 ans. Nos rencontres avec les animateurs et les jeunes ont permis de constater que les locaux actuels du Passoir sont très bien adaptés et situés pour les usagers. Ils sont régulièrement fréquentés par env. 50 jeunes, avec prédominance des 14-17 ans, durant les 3 après-midi/soirées représentant un total de 17 heures d'ouverture. La convivialité et les possibilités de rencontres sont exprimées positivement par les jeunes du CLAC. Les animateurs se partagent un poste de 0.50 EPT (Equivalent Plein Temps) et sont tous soit en formation soit diplômés (éducateurs spécialisés ou animateurs socio-culturels). Leurs relations avec les jeunes sont bonnes, empreintes de fermeté si les circonstances l'exigent face à des comportements adolescents typiques. Un concept pédagogique reste cependant encore à développer, de même qu'un Règlement d'usage du CLAC ainsi que le cahier des charges des animateurs. L'équipe d'animateurs a bénéficié de quelques séances de supervision par un professionnel de l'animation socio-culturelle, apportant son regard extérieur sur un centre de loisirs encore en phase de rodage.

Ces constats ont conduit la commission à tout d'abord souhaiter la poursuite des activités du CLAC sans interruption, le bénéfice de la présence du CLAC étant bien réel quand bien même sa portée préventive demeure difficilement mesurable après seulement deux années d'activités. Une interruption des activités aurait par contre pour corollaire le départ des animateurs, avec ce que cela représente de perte de compétences et de soutien aux jeunes, grands perdants d'un tel scénario.

La Municipalité n'a pas trouvé de local ou de logement au cours de ses recherches des derniers mois. Voici quelques exemples de locaux-cibles potentiels, qui pour diverses raisons, ne peuvent pas être retenus ou envisagés à court ou moyen terme:

- Sous-sol du collège des Chavannes, appartement dans les petits locatifs de la Rue-Neuve, galetas de l'Hôtel de Ville, ajout d'une dalle pour créer un étage supplémentaire à l'intérieur du Squat à la route de Morges.
- Divers locaux au sous-sol du PAM, locaux de Swisscom à la rue Neuve (refus de Swisscom de louer pour ce type d'activité - 177 m<sup>2</sup> à louer pour 18'000.-/an sans les charges, sans cuisine et WC à partager avec les autres usagers d'un bâtiment accessible avec code d'accès).

La solution des containers modulables, dits Portakabin, reste la seule option dès lors qu'aucun local ou aucun appartement idoine n'a pu être trouvé dans la commune. Le risque que le provisoire dure plusieurs années pour le CLAC est sous-entendu dans la présentation des enjeux financiers par la Municipalité: l'achat de containers proposé dans le préavis municipal est en effet intéressant financièrement, comparativement à la location, après un peu moins de 3 ans d'exploitation.

L'offre retenue par la Municipalité, pour l'achat de 4 containers équivalant au final à des locaux de 6 x 12 m, soit 72 m<sup>2</sup>, se monte à env. Frs 57'000.- avec un équipement de WC chimiques. Avec les travaux d'installation (préparation des fonds et fondations en bois, fouilles de raccordements pour électricité et eau potable, raccordements électricité et eau potable), les frais d'entretien et de vidange du WC chimique tous les 15 jours durant 18 mois pour un total de frs 3'000.-, ainsi que les divers et imprévus, le montant final global estimé s'élève à env. Frs 95'000.-.

La location du même équipement, durant une période de 18 mois, installation (et plus tard enlèvement en fin de contrat de location) sur un sol préparé et tous les raccordements inclus, se monte elle à Frs 71'400.-, dont Frs 27'000.- hors TVA concernent la location brute des containers.

La variante avec des WC normaux augmente l'estimation des frais de env. Frs 20'000.- (pour les frais estimés de fouilles pour le raccordement des eaux usées).

La commission rejoint la Municipalité sur l'opportunité d'un achat, au vu de la forte probabilité d'un usage prolongé de ces containers. L'achat constitue en effet un avantage financier, comparé à la location, après un peu moins de 3 ans d'utilisation. En cas d'achat, les containers peuvent de toute manière être utilisés à d'autres fins si nécessaires, voire loués à des tiers.

S'agissant enfin de la localisation de ces futurs containers, la commission fait les réflexions suivantes.

En cas d'implantation sur le parking du collège des Chavannes, les containers auront d'abord passé le cap de la mise à l'enquête publique puis provoqué la réorganisation du dit parking. En effet, la pose des containers pour le CLAC serait conjointe, dans le projet de la Municipalité, à l'expulsion des voitures. Avec quelques exceptions probables dans le cadre du réaménagement de cette place, les voitures ne seraient en effet plus autorisées à y stationner, notamment pour permettre aux bus scolaires et aux taxis d'assurer leur demi-tour sur cette place restreinte, en toute sécurité pour les enfants attendant à proximité.

L'alternative, parfois évoquée, d'installer ces containers au-dessus des locaux de la gendarmerie, à la Route de Morges, n'est pas retenue par la Commission: la proximité de la

gendarmerie pourrait être mal perçue par les jeunes, induisant un effet dissuasif sur leur fréquentation. Une telle proximité pourrait également produire des mouvements d'humeur ou de provocation de la part des jeunes.

Les animateurs du Centre et les jeunes soutiennent le projet des containers sur le parking du collège des Chavannes, à contrario d'une alternative au-dessus de la gendarmerie. Aux yeux des animateurs, le centre commercial de la Migros, par sa proximité, représente une possibilité d'intéresser à leurs activités les jeunes qui y flânent. La localisation est aussi plus centrée dans la commune.

Tout concourt donc à opter pour une localisation centrée, dans un environnement accepté des jeunes, même s'il n'est pas situé à proximité immédiate de places de sport ou de jeux.

Au-delà, la commission se prend à rêver de l'usage futur de tout l'espace du parking du collège des Chavannes : pourquoi ne pas y prévoir, d'ici quelques années, le remplacement des containers par la construction d'une maison communale de rencontre et de loisirs, pour toutes les générations, dans laquelle le CLAC aurait une place définitive ?

Pour rester dans l'actualité et au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

## **CONCLUSIONS**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N°10/2012 relatif à la pose de containers modulables sur le parking du collège des Chavannes pour accueillir les locaux nécessaires aux activités du CLAC
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE :**

D'autoriser la Municipalité à :

- Acquérir 4 containers modulables pour accueillir les activités du CLAC.
- Faire poser ces 4 containers modulables sur le parking lié au collège des Chavannes.
- Financer cette opération, devisée à Frs 95'000.- TTC, par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse communale.
- Porter la valeur de cet investissement à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 10 ans ou plus.

Pour la commission :

Pierre-Alain Philipona, rapporteur.....

Marie-Claire Monnard.....

Christine Huot .....